

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2018

L'an Deux mille dix-huit, le dix-neuf janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPANGES dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie de CHAMPANGES,

Sous la présidence de Monsieur Renato GOBBER, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 janvier 2018

Présents : Renato GOBBER – Yves MICHOUX – Philippe MAILLET – Monique BUFFET – Martine GRENAT – Nathalie CHAMOT – Christèle DECROUX – Sébastien COTTET-DUMOULIN – Benoît PEDRETTI – Damien LAFFIN – Emmanuel BARATAY-

Procurations : Emmanuel RUFFIER procuration à Nathalie CHAMOT- Cécile BOUTEVILLE procuration à Benoît PEDRETTI.

Secrétaire de séance : Nathalie CHAMOT

ORDRE DU JOUR :

- Dépenses d'investissement avant vote du budget
- Admission non-valeur
- Projet de réforme carte judiciaire Tribunal de Grande Instance Thonon-les-Bains-annulé déjà traité au précédent conseil municipal-
- Urbanisme
- Questions diverses

PREAMBULE :

Monsieur le Maire vérifie que le quorum est bien atteint. Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces formalités remplies, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h40.

Madame Nathalie CHAMOT est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents et/ou représentés en début de séance.

OBJET : FINANCES : DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2018

DÉLIBÉRATION N° 2018/001

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Monsieur le Maire rappelle que dans l'attente du vote du budget, la Commune peut, sur autorisation du Conseil Municipal, décider d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

BUDGET PRINCIPAL		
Chapitres/articles	Crédits ouverts en	Autorisation (25 % maxi)
Chap. 20	49 000,00 €	12 250,00 €
Chap. 21	68 159,87 €	17 039,97 €
Chap. 23	2 751 299,00 €	687 824,75 €
	Total	717 114,72 €

BUDGET EAU		
Chapitres/articles	Crédits ouverts en	Autorisation (25 %)
Chap. 21	3 000,00 €	750,00 €
Chap. 23	404 782,00 €	101 195,50 €
	Total	101 945,50 €

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE:

ADOpte l'ensemble de ces propositions.

PRECISE que les crédits seront inscrits aux budgets 2017 correspondants.

OBJET : ADMISSIONS EN NON-VALEUR BUDGET PRINCIPAL-

DÉLIBÉRATION N° 2018/002

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les états d'admission en non-valeur pour le budget principal.

Ces états sont constitués de créances qui ne peuvent faire l'objet de mesures contentieuses en raison du coût élevé des frais de procédures, mais aussi des créances dont l'insolvabilité du débiteur a été constatée ou débiteurs parties sans laisser d'adresse.

Monsieur le Maire propose l'admission en non-valeur des créances annexées à la présente délibération.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

Décide la mise en non-valeur des titres présentés pour les années 2015 et 2016 d'un montant total de 174.74 €. (Factures de cantine)

Charge le Maire de mandater la dépense à l'article 6541 du budget principal 2018.

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice en cours.

OBJET : ADMISSIONS EN NON-VALEUR BUDGET EAU-

DÉLIBÉRATION N° 2018/003

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les états d'admission en non-valeur pour le budget Eau.

Ces états sont constitués de créances qui ne peuvent faire l'objet de mesures contentieuses en raison du coût élevé des frais de procédures, mais aussi des créances dont l'insolvabilité du débiteur a été constatée ou débiteurs parties sans laisser d'adresse.

Monsieur le Maire propose l'admission en non-valeur des créances annexées à la présente délibération.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

Décide la mise en non-valeur des titres présentés pour les années 2012, 2013,2014, 2015 et 2016 d'un montant total de 2 542.52 €

Charge le Maire de mandater la dépense à l'article 6541 du budget Eau 2018.

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget Eau de l'exercice en cours.

3- URBANISME –Commission réunie le 18/01/2018

Certificat d'urbanisme d'Informations

➤ **CU a) 074 057 18 B 0001** ME Yannick GARNIER

Parcelles section A 1252 Vente DELLES/ DAHBANE

1300 M2 ZONE (UB)

DECLARATIONS PREALABLES

➤ **DP 074 057 17 B 0039** Consorts MEYNET

Parcelle section B 1242 zone : (UB)

Projet : division en vue de construire traité par les services de l'état

➤ **DP 074 057 17 B 0040** MIOT Marcel

Parcelle section B 427-428 zone : (UB)

Projet : pose clôture favorable

➤ **DP 074 057 18 B 0001** MUGNISI Jean-Michel

Parcelle section A 1302 zone :

Projet : Installation générateur photovoltaïque favorable

➤ **DP 074 057 18 B 0002** CARY Mélanie

Parcelle section A 1138 zone :

Projet : Modification véranda existante + extension 4.20m2 favorable

PERMIS DE CONSTRUIRE :

➤ **PC 074 057 17B0011** –KRAMAR Nicolas et Béatrice

Parcelles section B 1429-1430-1437-1438-1470

Superficie : 1597m2 Zone : (UB)

Projet : construction d'une salle de jeux favorable

➤ **PC 074 057 13B0011** –GRIVEL Florence

Demande prorogation -

favorable

➤ **PC 074 057 16B0010-M01**–SARL SNEKJA

Parcelles section A 151 à154 et 158 à 165

Superficie : 18 373m2 Zone : (NAB)

favorable

Projet : Modification gabarit maisons-abris voiture et implantation de certains groupes